

Tél. : 04-50-02-00-52

Fax : 04-50-02-04-97

**FRAIS DE PENSION / SCOLARITE  
SECONDE PROFESSIONNELLE  
BAC PRO SERVICES AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES  
ANNEE 2017-2018**

Les frais pour la formation de vos enfants s'élèveront pour l'année scolaire 2017/2018 à :

*1/2 PENSION	54,00 Euros / semaine
*PENSION	97,00 Euros / semaine (environ 16 semaines)
*SCOLARITE	208,00 Euros / 1 <sup>er</sup> trimestre
	156.00 Euros / 2 <sup>ème</sup> trimestre
	156.00 Euros / 3 <sup>ème</sup> trimestre
*COTISATION à l'ASSOCIATION	100,00 Euros / an
*FORFAIT ANNUEL	70,00 Euros de participation aux frais de déplacements (visites, ski...) et de fournitures (photocopies, documents pédagogiques).

La facturation sera effectuée en début d'année et le règlement s'échelonnera sur 10 mois :

- Les 224.20 Euros d'arrhes versés à l'inscription correspondent au 1<sup>er</sup> mois.
- 9 prélèvements seront ensuite effectués le 10 de chaque mois depuis le 10 OCTOBRE 2017 jusqu'au 10 JUIN 2018.

Nous vous transmettrons à cet effet, le formulaire à remplir et à nous retourner, accompagné de votre IBAN (RIB).

<i>Sous Statut Scolaire</i>	<i>PENSION</i>
Coût annuel	2 242 Euros
Prélèvements mensuels	224.20 Euros

Vous pouvez obtenir des bourses selon vos revenus, celles-ci sont accordées par l'Etat après étude de votre dossier. Les bourses seront déduites sur le montant des prélèvements (à partir du 10/11 après acceptation des dossiers).

◆ **PCIE** : le prix est fixé à 55 Euros pour le passage du *Passeport de Compétences Informatique en Entreprise* (examen obligatoire pour tous les élèves, faisant partie intégrante de la formation) dont le paiement sera effectué avant le début de l'année scolaire.

◆ **Transport** : un car est mis en place les lundi et vendredi entre Thônes et Annecy. Pour information, le prix forfaitaire pour l'année scolaire 2016-2017 était fixé à 154 Euros. Ce service pourra être revu si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant. Le tarif 2017-2018 vous sera communiqué ultérieurement.

◆ **Bourses sans condition de ressources** \* : 230 Euros de **Transport** attribués par le Conseil Départemental pour tous les élèves internes de Haute-Savoie et 150 Euros d'**Equipement** attribués par le Conseil Régional pour l'entrée en classe de 2<sup>nde</sup> BAC. PRO.

\* sous réserve qu'elles soient maintenues pour la prochaine année scolaire.

**N.B :**

**PENSION** : dans le cas d'une absence justifiée d'une semaine complète (maladie avec certificat médical à l'appui) la pension sera déduite sur le dernier prélèvement ou versement ;

**SCOLARITE** : tout trimestre commencé est dû dans son intégralité ;

**TRANSPORT** : inscription et paiement du forfait avant le début de l'année scolaire ;

**LES STAGES** parallèles à la formation vous seront facturés au coût réel (B.A.F.A...).